

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif au plan financier et des tâches 2027-2029

(Du 5 novembre 2025)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport à l'appui du budget 2026, et en exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons le plan financier et des tâches pour les années 2027 à 2029.

INTRODUCTION

Le plan financier et des tâches (ci-après PFT) est établi annuellement, pour les trois années suivant le budget. La base légale relative à son établissement est fondée sur la loi des finances de l'Etat et des communes (LFinEC, articles 13 à 17) et son règlement d'exécution (RLFinEC, articles 10 à 12).

Le PFT vise à offrir une vision à moyen terme afin d'améliorer la seule vision budgétaire à court terme. Le PFT comporte en réalité trois volets :

1. **Compte de résultats** : Une prévision des charges et revenus du compte d'exploitation, avec l'intégration de certains éléments et certaines hypothèses de travail. L'ensemble fournit des projections du résultat sur les trois années suivant le budget.
2. **Investissements** : Une liste des investissements prévus à l'horizon des quatre prochaines années, en incluant l'année budgétaire. Cela démontre les principaux axes de développement souhaités pour la Ville du Locle à court-moyen terme.
3. **Dette et fortune** : La conjonction des deux premiers volets, avec les résultats prévisibles et le niveau des investissements, permet d'avoir des projections sur l'évolution de la dette et de la fortune en fonction de l'autofinancement dégagé. Cela fournit une base pour la politique de gestion des renouvellements des emprunts.

Les prévisions sur les trois volets ci-dessus sont toujours entachées d'incertitudes mais doivent permettre aux Autorités de prendre ou garder un cap et de fixer des priorités. Le PFT 2027-2029 qui vous est présenté par la suite inclut les éléments connus à ce

jour et tient compte des prévisions du Conseil communal, sans création d'éventuelles nouvelles prestations.

COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte d'exploitation a fait l'objet d'un plan financier jusqu'en 2029 selon la nature des comptes (30 « Charges de personnel », 31 « Charges de biens, services et autres charges », etc.). Le but de cette planification n'était pas de montrer un état idéal en posant des objectifs à atteindre. La méthodologie est d'une part, de se baser sur l'évolution passée des différents groupes de charges et de recettes et, d'autre part, d'intégrer certains éléments connus susceptibles d'influencer les comptes des prochaines années si cela semble pertinent.

Les critères et hypothèses servant à l'établissement de la planification financière quant à l'évolution des groupes de charges et de revenus sont les suivants :

GROUPE DE NATURE	HYPOTHÈSE D'ÉVOLUTION RETENUE
30. Charges de personnel	Variation annuelle moyenne sur la période 2016-2024 : 0.4%. Une progression de 0.2% est retenue en 2027, 2028 et 2029.
31. Charges de biens, services et marchandises	Variation annuelle moyenne sur la période 2016-2023 : -0.2%. Une progression de 0.1% est retenue en 2027, 2028 et 2029.
33. Amortissements du patrimoine administratif	Augmentation selon le 80% des montants prévus dans la planification des investissements (constat empirique sur la non réalisation d'investissements prévus) avec un taux d'amortissement moyen de 3.5%. Il est tenu compte de la diminution annuelle des crédits arrivant en fin d'amortissement.
34. Charges financières	Intérêts passifs : Tient compte des prévisions d'extinction de la dette avec les renouvellements nécessaires et le financement des investissements planifiés. Un taux d'emprunt moyen de 1.2% a été retenu en 2027, 2028 et 2029. Autres charges financières : Entretien des immeubles du patrimoine financier : stabilité (0%), sauf correction d'un montant de Fr. 250'000.- dès 2027 représentant un coût en 2026 pour la démolition d'un immeuble du patrimoine financier.
35. Attributions aux fonds et financements spéciaux	Hypothèse de stabilité - domaines autoporteurs sans influence sur le résultat.
36. Subventions accordées	Péréquation : Selon les projections de l'Etat. Facture sociale : Selon les projections de l'Etat. Pot commun transports : Selon les projections de l'Etat. Autres subventions : Stabilité (0%), sauf suppression d'une subvention non pérenne de Fr. 200'000.- dès 2026.
40. Revenus fiscaux	Impôt personnes physiques (PP) : Croissance régulière de 0.5% en 2027, 2028 et 2029. Impôt frontalier : Croissance 0.5% en 2027, 2028 et 2029. Impôt personnes morales (PM) : Baisse de 1% en 2027 (effet taxes douanières). Ensuite, croissance de 1% en 2028 et 2029 avec le développement des zones industrielles (Saignoles et Col-des-Roches). La volatilité importante de cet impôt PM rend la prévision par tendance difficile (évolution plutôt par paliers).
41. Revenus régaliens et de concessions	Stabilité (0%).

GROUPE DE NATURE	HYPOTHÈSE D'ÉVOLUTION RETENUE
42. Taxes	Croissance de 1% pour les années 2027, 2028 et 2029.
43. Revenus divers	Réévaluation actions Viteos : montant stable de 2.4 millions de francs par année avec le développement de Viteos SA, correspondant à la moyenne sur 4 ans (2023 à 2026). Autres revenus divers : Stabilité (0%).
44. Revenus financiers	Loyers stables avec des adaptations selon les travaux à plus-value. Hypothèse d'une croissance régulière de 0.1% en 2027, 2028 et 2029. Des hausses ponctuelles sont possibles en cas de vente du patrimoine financier.
45. Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	Hypothèse de stabilité - domaines autoporteurs sans influence sur le résultat.
46. Revenus de transfert	Péréquation verticale : Répartition des 6.5 millions de francs avec La Chaux-de-Fonds en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre. Compensation charges géotopographiques : Le mécanisme de compensation prévu représente un revenu de 1.5 million. Autres revenus de transfert : Cela concerne notamment les subventions pour les salaires enseignants et la facturation des frais d'écolage aux autres communes. Croissance de 1%.
48. Revenus extraordinaires	Le prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif (PA) est constant (compensation d'amortissement avec la réserve de réévaluation). Aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'a été prévu dans les projections 2027-2029.

Sur la base des hypothèses présentées ci-dessus, l'évolution prévisible du compte d'exploitation au cours des prochaines années se présente ainsi :

PFT 2027-2029 : Evolution du compte de résultats

Natures	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029
Charges d'exploitation	83 934 347	86 503 669	87 338 934	93 997 549	94 454 303	94 710 288	94 814 272
30 Charges de personnel	40 310 861	41 545 069	41 937 262	43 205 113	43 291 500	43 378 100	43 464 900
31 Charges de biens, services et autres charges	13 158 231	14 468 783	14 446 343	15 121 509	15 136 600	15 151 700	15 166 900
33 Amortissements du patrimoine administratif	9 247 429	9 354 049	9 580 630	9 319 420	9 339 656	9 445 899	9 624 207
<i>Investissements en cours</i>	9 247 429	9 354 049	9 580 630	9 319 420	8 997 267	8 736 559	8 464 038
<i>Investissements selon planification</i>					342 390	709 341	1 160 169
35 Attributions aux fonds et finan. spéciaux	1 360 840	961 916	496 690	500 352	420 400	260 400	400
<i>Intérêt nouvelle STEP (demi-capital)</i>					-80 000	-160 000	-260 000
36 Charges de transfert	13 501 697	13 683 331	14 302 334	14 633 610	15 048 602	15 256 644	15 340 320
<i>Péréquation</i>	45 900	6 829	51 340	170 390	170 390	170 390	170 390
<i>Facture sociale</i>	5 192 304	5 353 455	5 153 469	5 460 450	5 828 188	5 949 560	5 952 960
<i>Pot commun transport</i>	1 505 176	1 659 089	1 887 400	1 830 006	2 070 024	2 156 694	2 236 970
<i>Autres subventions</i>	6 758 317	6 663 958	7 210 125	7 172 764	6 980 000	6 980 000	6 980 000
39 Imputations internes	6 355 289	6 490 521	6 575 675	11 217 545	11 217 545	11 217 545	11 217 545
Revenus d'exploitation	-76 752 638	-83 298 370	-79 138 120	-89 131 222	-89 120 675	-89 671 375	-90 226 675
40 Revenus fiscaux	-37 887 285	-44 503 490	-38 724 000	-41 180 000	-41 240 200	-41 493 600	-41 748 700
<i>Impôt personnes physiques</i>	-19 984 280	-20 909 902	-20 090 000	-20 720 000	-20 823 600	-20 927 700	-21 032 300
<i>Impôt personnes morales</i>	-7 817 675	-10 556 310	-8 000 000	-9 675 000	-9 578 300	-9 674 100	-9 770 800
<i>Impôt frontaliers</i>	-9 955 529	-12 894 507	-10 500 000	-10 650 000	-10 703 300	-10 756 800	-10 810 600
<i>Autres impôts</i>	-129 802	-142 771	-134 000	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000
41 Revenus régaliens et de concessions	-45 525	-43 958	-38 210	-38 210	-38 200	-38 200	-38 200
42 Taxes	-17 737 877	-17 645 025	-17 947 558	-18 345 884	-18 529 300	-18 714 600	-18 901 700
43 Revenus divers	-174 297	-185 243	-142 650	-2 951 700	-2 586 646	-2 586 646	-2 586 646
<i>Réévaluation actions Viteos</i>				-2 814 550	-2 449 496	-2 449 496	-2 449 496
<i>Autres revenus divers</i>				-137 150	-137 150	-137 150	-137 150
45 Prélèv. sur les fonds et fin. spéciaux	-1 723 116	-551 979	-1 835 967	-1 343 853	-1 343 900	-1 343 900	-1 343 900
46 Revenus de transfert	-12 829 248	-13 878 155	-13 874 060	-14 054 030	-14 164 884	-14 276 884	-14 389 984
<i>Péréquation verticale</i>	-1 357 500	-1 550 000	-1 469 300	-1 462 859	-1 462 859	-1 462 859	-1 462 859
<i>Compensation charges géotopographiques</i>	-211 300	-1 463 000	-1 489 300	-1 502 325	-1 502 325	-1 502 325	-1 502 325
<i>Autres revenus de transfert</i>	-11 260 448	-10 865 155	-10 915 460	-11 088 846	-11 199 700	-11 311 700	-11 424 800
49 Imputations internes	-6 355 289	-6 490 521	-6 575 675	-11 217 545	-11 217 545	-11 217 545	-11 217 545
Résultat des activités d'exploitation	7 181 709	3 205 299	8 200 814	4 866 327	5 333 628	5 038 914	4 587 597
34 Charges financières	3 022 287	3 345 196	3 240 010	3 628 570	3 402 000	3 767 100	3 991 900
<i>Intérêts passifs</i>	1 365 200	1 566 477	1 583 700	1 333 000	1 356 400	1 721 500	1 946 300
<i>Autres charges financières</i>	1 657 088	1 778 719	1 656 310	2 295 570	2 045 600	2 045 600	2 045 600
44 Revenus financiers	-6 018 502	-7 509 124	-7 153 315	-4 356 590	-4 360 900	-4 365 300	-4 369 700
<i>Réévaluation actions Viteos</i>	-1 381 828	-2 785 905	-2 815 700				
<i>Autres revenus financiers</i>	-4 636 674	-4 723 219	-4 337 615	-4 356 590	-4 360 900	-4 365 300	-4 369 700
Résultat provenant de financements	-2 996 215	-4 163 928	-3 913 305	-728 020	-958 900	-598 200	-377 800
Résultat opérationnel	4 185 494	-958 629	4 287 509	4 138 307	4 374 728	4 440 714	4 209 797
38 Charges extraordinaires	0	2 286 160	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	-2 841 829	-2 840 690	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160
<i>Prélèvements réserve de politique conjonct.</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Prélèvements réserve retraitement du PA</i>	-2 841 829	-2 840 690	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160
<i>Autre prélèvement au capital propre</i>	0	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-2 841 829	-554 530	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160	-2 841 160
Total du compte de résultats : déficit [+] / bénéfice [-]	+1 343 665	-1 513 159	+1 446 349	+1 297 147	+1 533 568	+1 599 554	+1 368 637

La lecture de ce plan financier indique :

- Le déficit prévisible sur la période 2027-2029 augmentent au début avec des charges supplémentaires pour la facture sociale et le pot commun des transports. Puis, il diminue en 2029, mais dépend surtout de la bonne tenue des recettes fiscales ;
- Sous les hypothèses explicitées, il persiste un déficit structurel que l'on peut estimer à environ 1.3-1.5 million de francs, un ordre de grandeur comparable au PFT précédent. Il est toutefois difficile d'estimer si le solde structurel n'est pas sous-estimé en intégrant un effet conjoncturel positif. Le rapport relatif à l'amélioration du pouvoir d'achat en cours de traitement au niveau du législatif cantonal implique à ce jour un effet financier négatif qui alourdirait le déficit structurel de l'ordre de 1 million de francs.

Le plan financier 2027-2029 est entaché de passablement d'incertitudes, mais il permet de dégager trois aspects :

1. Les charges de transfert, en particulier la facture sociale et le pot commun des transports, participent à dégrader les perspectives futures. Le Conseil communal y est attentif et fera en sorte dans le cadre de ses représentations à temporiser au maximum ces augmentations.
2. L'extrême volatilité des recettes fiscales des personnes morales rend la gestion financière plus complexe, en étant déterminant dans le résultat des comptes annuels. Le montant des recettes fiscales des personnes physiques remplit son rôle de « pilier », même si dans ce domaine aussi, des baisses fiscales ont été pratiquées ces dernières années. La stabilité financière doit être recherchée dans les recettes fiscales des personnes physiques. Il est important d'attirer activement de nouveaux contribuables.
3. Les investissements conséquents pour la piscine et la nouvelle STEP vont participer à augmenter l'endettement de manière importante. Même avec l'hypothèse d'un taux moyen bas, la charge d'intérêts croissante participe à détériorer les perspectives futures.

Le Conseil communal devra se pencher attentivement sur les prochains budgets en ayant l'objectif d'atteindre un équilibre financier à moyen terme. La commission financière sera sollicitée pour aboutir à un consensus dans le cas où des mesures de modération du déficit sont entreprises.

INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus au budget 2026 et au PFT 2027-2029 ont été réfléchis dans une optique réaliste, notamment en visant à respecter les mécanismes de maîtrise des finances. Le PFT étant « roulant », il est un véritable pré-budget pour l'année 2027 et sera adapté chaque année pour les trois années post-budget.

Le montant net des investissements du patrimoine administratif retenu pour cette planification sur les années 2026-2029 atteint la somme de 100.1 millions de francs. Ce montant comprend la réalisation d'une nouvelle STEP à hauteur de 52 millions nets et

le réaménagement de la piscine pour 9 millions de francs. Sans ces grands projets, les investissements nets se montent à 39.1 millions, soit une moyenne de 9.8 millions de francs par année. Ce montant correspond à une volonté du Conseil communal de maintenir un effort d'investissement contribuant à rendre la Ville du Locle attractive à travers ses infrastructures.

Le Conseil communal a effectué des choix visant à maîtriser, en conformité aux mécanismes de freins, le volume des investissements et par là même, à limiter la croissance de l'endettement. Les montants des investissements prévus sur les années 2026 à 2029 respectent ainsi tous les critères du frein à l'endettement.

Les **chantiers routiers** prévus les prochaines années sont :

2026 :

- Réfection de la rue du Midi – 1^{ère} étape
- Réaménagement de la rue Marie-Anne Calame (entre n°2 et n°15)

2027 :

- Réalisation de la 2^{ème} étape de l'Av. du Technicum-Bournot
- Réfection de la rue du Midi – 2^{ème} étape
- Réfection de la rue de Mi-Côte – 1^{ère} étape

2028 :

- Réfection de la rue de Mi-Côte – 2^{ème} étape
- Réfection de la rue du Midi – 3^{ème} étape
- Création de la route d'accès aux Eroges
- Réfection Avenue du Collège – Joux Pélichet
- Réaménagement de la rue des Envers – 1^{ère} étape

2029 :

- Réfection du chemin Sandoz – 1^{ère} étape
- Réaménagement de la rue des Envers – 2^{ème} étape
- Partie Ouest rue de la Gare
- Réfection rue des Primevères
- Création d'un trottoir à Soleil d'Or
- Sécurisation piétonne à Monts et Petits-Monts
- Quartier-Neuf : Améliorations de la qualité de vie

Des investissements dans le **domaine des bâtiments** sont aussi prévus :

2026 :

- Rénovation des sanitaires du camping
- Rénovation du bâtiment du Casino
- Rénovation des vestiaires de foot du Communal
- Réhabilitation complète de l'immeuble Jeanneret 41-43

2027 :

- Réaménagement complet de la piscine du Communal
- Rénovation des sanitaires du camping (suite)
- Rénovation des vestiaires de foot du Communal (suite)
- Rénovation des vestiaires de la halle des Jeanneret
- Rénovation énergétique totale de l'immeuble Midi 14

2028 :

- Réaménagement de la piscine du Communal (suite)
- Rénovation des vestiaires de la halle des Jeanneret (suite)
- Rénovation énergétique totale de l'immeuble Primevères 1-3
- Rénovation énergétique totale de l'immeuble Concorde 3-5
- Création d'un parking central

2029 :

- Rénovation énergétique totale de l'immeuble Corbusier 18-18a

D'autres investissements sont prévus dans le tourisme, avec la création d'un sentier en bord du Doubs en 2026. Dans le domaine de l'eau, le développement du réseau d'eau à Beauregard représente un gros chantier dont la réalisation est prévue de 2026 à 2029. Enfin, il y a les deux gros investissements des prochaines années, à savoir le réaménagement de la piscine en 2027-2028 et la réalisation de la nouvelle STEP dès 2027.

Il est à noter enfin que les investissements nécessaires à l'entretien et au maintien de la valeur d'un bien ont été conservés, des reports n'engendrant que de futures dépenses plus importantes.

Le tableau ci-après récapitule les dépenses et recettes d'investissements sur la période 2026-2029, selon le type d'investissement.

TABLEAU RÉCAPITULATIF : BUDGET 2026 ET PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2027-2029									
	Budget 2026		PFT 2027		PFT 2028		PFT 2029		INVESTISSEMENTS NETS
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENTS TOTAUX RETENUS BRUTS PA ¹ ET PF ²	20 347 000	4 546 800	37 089 400	7 552 000	43 027 000	8 873 000	38 744 000	9 034 000	109 201 600
INVESTISSEMENTS TOTAUX RETENUS NETS PA ¹ ET PF ²	15 800 200		29 537 400		34 154 000		29 710 000		
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF TOTAUX BRUTS	16 697 000	4 468 800	35 389 400	7 409 000	38 632 000	7 656 000	37 894 000	8 979 000	100 099 600
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF TOTAUX NETS	12 228 200		27 980 400		30 976 000		28 915 000		
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL <u>À DEMANDER</u>	1 554 000	387 000	691 000	182 000	847 000	270 000	719 000	135 000	2 837 000
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL <u>DÉJÀ VOTÉS</u>	19 000	0	13 400	0	0	0	0	0	32 400
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL <u>LIMITÉS À UNE ANNÉE</u>	2 962 000	475 000	1 815 000	140 000	2 195 000	267 000	1 100 000	0	7 190 000
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL <u>À DEMANDER</u>	9 903 000	3 265 000	32 870 000	7 087 000	35 590 000	7 119 000	36 075 000	8 844 000	88 123 000
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL <u>DÉJÀ VOTÉS</u>	2 259 000	341 800	0	0	0	0	0	0	1 917 200
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE FINANCIER TOTAUX BRUTS	3 650 000	78 000	1 700 000	143 000	4 395 000	1 217 000	850 000	55 000	9 102 000
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE FINANCIER TOTAUX NETS	3 572 000		1 557 000		3 178 000		795 000		
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL <u>À DEMANDER</u>	3 650 000	78 000	1 700 000	143 000	4 395 000	1 217 000	850 000	55 000	9 102 000
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL <u>DÉJÀ VOTÉS</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	0

¹ Patrimoine administratif

² Patrimoine financier

Le tableau ci-dessous est consacré au mécanisme de maîtrise des finances. Nous pouvons constater que la partie du frein à l'endettement est respectée pour les années de 2026 à 2029, avec des montants encore disponibles dans les enveloppes annuelles des investissements.

MECANISME DE MAÎTRISE DES FINANCES										
TABLEAU RÉCAPITULATIF : BUDGET 2026 ET PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2027-2029										
	Crédit voté 2026		Crédit voté 2027		Crédit voté 2028		Crédit voté 2029			
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	INVESTISSEMENTS NETS	
Investissements à voter hors enveloppe (majorité trois cinquièmes CG art. 12 al. 7)										
Construction d'une nouvelle STEP			65 000 000	13 000 000						
Assainissement de la piscine, crédit d'investissement (vote prévu en 2026)	9 000 000	0								
Investissements à voter hors enveloppe : rentabilité sur 10 ans selon art. 12 al. 3										
-										
Investissements à voter hors enveloppe : part de préfinancement de l'investissement (art. 12. al.1 let.b)										
-										
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF TOTAUX BRUTS	9 000 000	0	65 000 000	13 000 000	0	0	0	0		
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF TOTAUX NETS	9 000 000		52 000 000		0		0			
Investissements à voter dans l'enveloppe des investissements										
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF TOTAUX BRUTS	27 079 000	11 817 000	9 516 000	1 362 000	8 482 000	907 000	7 394 000	485 000		
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF TOTAUX NETS	15 262 000		8 154 000		7 575 000		6 909 000		37 900 000	
Plafond (estimations selon PFT pour les années 2026 et suivantes)	15 524 583		10 167 851		10 027 841		7 806 088			
Marge par rapport au plafond	262 583		2 013 851		2 452 841		897 088			
			Plafonds pour les années 2027-2029 selon PFT							
¹ Patrimoine administratif ² Patrimoine financier										

DETTE, FORTUNE ET AUTOFINANCEMENT

Le résultat du compte d'exploitation et du compte des investissements nets a bien sûr des impacts sur le bilan, et notamment sur les postes de la dette et de la fortune communales. Etant donné l'importance du projet de construction d'une nouvelle STEP et aussi celui du réaménagement de la piscine du Communal, nous avons séparé ces investissements dans le tableau de synthèse afin de mettre en évidence l'évolution de la dette sans en tenir compte.

En fonction des hypothèses retenues sur les comptes d'exploitation et des investissements nets sur la période 2026-2029, l'évolution prévisible de la dette et de la fortune est présentée dans le tableau suivant :

Arrondis au millier de francs	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029
Fortune nette au 1er janvier	69 409 041	68 065 376	69 578 535	68 132 186	66 835 039	65 301 471	63 701 917
Résultat	1 343 665	-1 513 159	1 446 349	1 297 147	1 533 568	1 599 554	1 368 637
Fortune nette au 31 décembre	68 065 376	69 578 535	68 132 186	66 835 039	65 301 471	63 701 917	62 333 280
Autofinancement	4 699 659	5 650 550	1 138 144	1 523 062	1 591 932	1 472 190	1 621 414
Investissements nets patrimoine administratif :	6 640 204	6 936 331	9 782 560	9 782 560	26 484 320	28 880 800	27 132 000
Nouvelle STEP	331 194	75 193	-	-	16 000 000	16 000 000	20 000 000
Réaménagement de la piscine			-	-	4 500 000	4 500 000	
Autres investissements nets*	6 309 010	6 861 138	9 782 560	9 782 560	5 984 320	8 380 800	7 132 000
Sans nouvelle STEP & piscine							
Degré d'autofinancement invest.				16%	27%	18%	23%
Insuf. [-] ou excéd. de financement [+]				-8 259 498	-4 392 388	-6 908 610	-5 510 586
Dette au 31 décembre				162 168 043	166 560 431	173 469 041	178 979 627
Avec nouvelle STEP & piscine							
Degré d'autofinancement invest.	71%	81%	12%	16%	7%	6%	6%
Insuf. [-] ou excéd. de financement [+]	-1 940 546	-1 285 781	-8 644 416	-8 259 498	-24 892 388	-27 408 610	-25 510 586
Dette au 31 décembre	143 785 189	145 264 129	153 908 545	162 168 043	187 060 431	214 469 041	239 979 627

* Le montant des investissements nets pour la période 2025-2029 correspond au 80% des montants prévus dans les budgets, respectivement la planification financière, selon le constat empirique que la totalité des investissements prévus n'est pas réalisée et que des priorisations seront encore effectuées.

Il ressort de ce tableau que la capacité financière de la Ville du Locle pour la réalisation du 80% des montants d'investissements prévus à la planification financière n'est pas suffisante pour maintenir son niveau de fortune et de dette à un niveau stable. Ainsi, sur la période 2026 à 2029, et en incluant le financement de la nouvelle STEP et de la piscine, il est prévu que la dette progresse de 77.8 millions de francs d'ici fin 2029 pour atteindre 240 millions de francs, tandis que la fortune diminuerait de l'ordre de 4.4 millions de francs sur la même période en se fixant à 62.3 millions de francs.

Si l'écart entre l'évolution de la dette et de la fortune peut surprendre de prime abord, il faut rappeler que la fortune évolue principalement en fonction du résultat du compte d'exploitation, tandis que la dette varie en fonction non seulement du résultat du compte d'exploitation, mais aussi et surtout du montant des investissements duquel est déduit le montant des amortissements. L'écart entre l'évolution de la dette et de la fortune est donc logique et dépend directement de la notion d'autofinancement qui permet ensuite de déterminer l'excédent ou l'insuffisance de financement.

Heureusement, l'autofinancement reste positif sur toute la période sous revue, signifiant que le résultat du compte d'exploitation permet de générer assez de trésorerie pour financer le fonctionnement courant de la commune. Au montant de l'autofinancement s'ajoute encore le montant des investissements à financer. Le cumul de

l'autofinancement et des investissements à financer aboutit à l'insuffisance de financement ... c'est-à-dire le montant à combler par l'emprunt !

A titre d'exemple, à l'autofinancement de Fr. 1'523'062.- en 2026 se déduit le montant de 80% des investissements à financer à hauteur de Fr. 9'782'560.-. Le cumul de l'autofinancement et des investissements aboutit ainsi à une insuffisance de financement de 8.3 millions de francs en 2026.

Cette évolution de la dette est à considérer avec recul. Par le passé, nous remarquons que jamais l'autofinancement n'est aussi bas que dans les budgets et PFT. La réalité est en général moins dure que ce qui est attendu. De plus, avec la réalisation de la STEP, une adaptation de la tarification à la hausse sera inévitable puisqu'il s'agit d'un domaine autoporteur. Cette augmentation n'est pas prévue dans le plan financier, alors qu'elle apportera des liquidités qui participeront à limiter la croissance de l'endettement.

Selon la législation en vigueur, un mécanisme de maîtrise des finances est mis en place et vise justement à assurer à moyen terme :

- un autofinancement suffisant des investissements ;
- l'atteinte d'un équilibre budgétaire.

Cet aspect règlementaire est présenté dans la partie qui suit.

MÉCANISME DE MAÎTRISE DES FINANCES

Le budget est soumis au mécanisme de limitation de l'endettement défini dans le règlement communal sur les finances adopté par votre Autorité en juin 2015. Par analogie, le plan financier et des tâches doit aussi remplir ces critères ou alors il doit indiquer comment il sera adapté dans un futur budget pour y répondre.

Pour rappel, l'article 12 fixe un plafond maximum pour le montant des investissements selon l'autofinancement généré par les derniers comptes bouclés, soit les comptes 2024 pour le budget 2026. Par analogie, nous avons admis que le résultat du budget 2025 détermine l'enveloppe des investissements 2027, le résultat du budget 2026 celle de 2028 et le résultat du PFT 2027 celle de 2029. De plus, des hypothèses d'évolution de postes au bilan (notamment pour les capitaux propres et de tiers) ont été appliquées en fonction des résultats du PFT.

Le tableau ci-après présente l'application de ces principes et indique l'évaluation du respect des mécanismes règlementaires :

Mécanisme de maîtrise des finances : Degré d'autofinancement des investissements et équilibre budgétaire

Calcul du plafond des investissements selon l'article 12 alinéas 4 à 6 du règlement communal sur les finances	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2026	31.12.2027 Hypothèses
Données de base :				
Résultat du dernier exercice bouclé (n-2)	1 513 159	-1 446 349	-1 297 147	-1 533 568 Selon PFT
Amortissements du patrimoine administratif, dernier exercice bouclé	9 354 049	9 580 630	9 319 420	9 339 656 Selon PFT
Capitaux de tiers	160 246 115	168 890 531	177 150 029	202 042 417 Stable + dette selon PFT
Capitaux propres	166 337 991	162 050 482	157 912 175	153 537 447 Stable + fortune et réserves selon PFT
Excédent du bilan ("Fortune")	69 578 535	68 132 186	66 835 039	65 301 471 Selon PFT
Patrimoine financier	95 969 701	95 969 701	95 969 701	95 969 701 Stable, correction Viteos au PA dès 2023
Revenus fiscaux (groupe 40)	44 503 490	38 724 000	41 180 000	41 240 200 Selon PFT
Indicateurs :				
Dette nette 1 (Capitaux de tiers - Patrimoine financier)	64 276 414	72 920 830	81 180 328	106 072 716
Taux d'endettement net (Dette nette 1/Revenus fiscaux)	144.4%	188.3%	197.1%	257.2%
Autofinancement du dernier exercice bouclé (n-2)	10 867 208	8 134 281	8 022 273	7 806 088
Détermination de l'enveloppe des investissements :				
Limite d'autofinancement selon art. 12 al. 4	70%	80%	80%	100%
Montant maximum des investissements pour l'exercice "n+2" (plafond)	15 524 583	10 167 851	10 027 841	7 806 088
Année budgétaire concernée (résultat en "n" définit l'enveloppe en "n+2")	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029
Investissements prévus soumis au mécanisme de frein selon PFT	15 262 000	8 154 000	7 575 000	6 909 000
Ecart : [-] en dessous ou [+] dépassement de l'enveloppe	-262 583	-2 013 851	-2 452 841	-897 088
Equilibre budgétaire, selon l'article 11 alinéa 2 du règlement communal sur les finances				
Cumul des deux critères :				
Déficit maximal autorisé, 20% du capital propre du dernier exercice bouclé (n-2)	33 267 598	32 410 096	31 582 435	30 707 489
Couvert par l'excédent du bilan, déficit de maximum	69 578 535	68 132 186	66 835 039	65 301 471
Critère minimum	33 267 598	32 410 096	31 582 435	30 707 489
Résultats prévus	1 297 147	1 533 568	1 599 554	1 368 637
Respect de la limite ?	Oui	Oui	Oui	Oui

Deux aspects doivent être respectés dans notre mécanisme de maîtrise des finances :

1. Le montant maximum des investissements à prendre en considération par le mécanisme fixant le degré d'autofinancement ne doit pas dépasser l'enveloppe fixée pour chaque année ;
2. Le montant maximum du déficit du compte d'exploitation ne doit pas excéder un certain seuil défini en fonction du capital propre et de l'excédent du bilan.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'enveloppe des investissements est respectée pour toutes les années. Pour l'instant et étant donné les incertitudes liées au PFT, ces écarts aux enveloppes sont indicatifs.

CONCLUSION

Un plan financier et des tâches ne peut pas anticiper l'inconnu. Il prend en compte les éléments connus à ce jour, intègre des hypothèses d'évolution et aboutit finalement à un tableau de bord financier. Il n'est pas l'avenir, mais une projection du présent à trois ans après le budget, « toutes choses étant égales par ailleurs ».

Or nous le savons, rien n'est immuable. Le PFT 2027-2029 est à considérer comme un tableau de bord, une aide à la décision qui fournit des indications utiles à la conduite de l'action politique pour nos Autorités afin que l'avenir soit différent de la projection du présent. Ainsi le PFT 2027-2029 indique un état déficitaire qui perdure.

La présence d'un déficit structurel implique de devoir réagir, avec des années à venir qui seront vraisemblablement financièrement complexes. Les investissements indispensables au maintien des infrastructures, au développement économique et de la population ou au remplacement dans le cas de la STEP, doivent être maintenus, mais des projets d'envergure sont aussi nécessaires pour améliorer l'attractivité résidentielle et atteindre l'objectif d'augmenter la population locale. Le Conseil communal a fixé des objectifs dans son programme de législature visant à donner une vision à moyen terme avec aussi des mesures permettant l'amélioration de la santé financière de la Ville.

Au niveau cantonal, des effets financiers négatifs de l'ordre d'un million de francs peuvent s'ajouter avec les mesures du rapport pour améliorer le pouvoir d'achat des neuchâteloises et neuchâtelois.

Dans l'espoir que notre plan financier et des tâches rencontre votre approbation, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président,	Le chancelier,
M. Berly	P. Martinelli